

**CANDRIAM EQUITIES L**  
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

Luxembourg, le 6 novembre 2019

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Mesdames, Messieurs,

**Fusion du Compartiment Candriam Equities L Europe avec le Compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality**

Le Conseil d'Administration de Candriam Equities L, SICAV Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la « Loi de 2010 ») a décidé, en conformité avec les dispositions de l'article 27 de ses statuts et les dispositions du chapitre 8 de la Loi de 2010, de procéder à la fusion par absorption du compartiment Candriam Equities L **Europe** (le « Compartiment Absorbé ») par le compartiment Candriam Equities L **Europe Optimum Quality** (le « Compartiment Absorbant »), au sens de l'article 1 (20) a) de la Loi de 2010 et dans les conditions et selon la procédure précisées ci-après :

Le Compartiment Absorbé						Le Compartiment Absorbant				
Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN		Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN
Candriam Equities L Europe	C	Cap	EUR	LU0027144939	=>	Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Cap	EUR	LU0304859712
Candriam Equities L Europe	C	Dis	EUR	LU0056143687	=>	Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Dis	EUR	LU0304860058
Candriam Equities L Europe	LOCK	Cap	EUR	LU0574799069	=>	Candriam Equities L Europe Optimum Quality	LOCK	Cap	EUR	LU0574799226

**1. Contexte et motivation de la fusion**

La fusion s'inscrit dans un contexte de revue stratégique de la gamme de fonds de Candriam Group et plus particulièrement dans une volonté de la Société de Gestion de rationaliser la gamme de fonds d'actions européennes.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé seront ainsi investis dans un compartiment dont les perspectives de croissance de portefeuille sont plus élevées.

**2. Incidence de la fusion sur les actionnaires des Compartiment Absorbé et Absorbant et règles applicables au transfert d'actifs et à l'échange d'actions**

A la Date d'Effet, telle que définie ci-après, le Compartiment Absorbé transférera, par suite et au moment de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, au Compartiment Absorbant moyennant l'attribution aux actionnaires du Compartiment Absorbé d'actions de la classe correspondante du Compartiment Absorbant.

En devenant actionnaires du Compartiment Absorbant, les actionnaires du Compartiment Absorbé continueront à bénéficier des mêmes droits attachés aux actions et notamment le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché aux actions, ainsi que le droit de participer aux bénéfices.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé, qui n'auront pas exercé leur droit de rachat ou de conversion de leurs actions tel que précisé ci-dessous, deviendront actionnaires du Compartiment Absorbant et recevront, en échange de leurs actions, un nombre d'actions de la classe correspondante du Compartiment Absorbant selon les modalités décrites ci-dessous et sur base du ratio d'échange, tel que défini ci-après.

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives du Compartiment Absorbé seront automatiquement inscrits au registre des actions nominatives du Compartiment Absorbant.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée par le Compartiment Absorbant aux actionnaires du Compartiment Absorbé du fait de la fusion.

Pour faciliter les opérations de fusion, le gestionnaire de portefeuille du Compartiment Absorbé pourrait, à compter de la date de publication de l'avis aux actionnaires informant les actionnaires de la fusion (l'« Avis aux Actionnaires »), ajuster le portefeuille du Compartiment Absorbé pour le mettre en ligne avec l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Absorbant. Il n'existe aucun risque de dilution de la performance.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé deviendront actionnaires du Compartiment Absorbant qui poursuit une politique d'investissement similaire. Les caractéristiques du Compartiment Absorbant dont le profil de risque, les objectifs et politiques d'investissement ne seront pas modifiés suite à la fusion.

Toujours dans le but de faciliter le déroulement opérationnel de la fusion, les demandes de souscription, de rachat et de conversion seront suspendues dans le Compartiment Absorbé à partir du **11 décembre 2019** après 12h.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé, peuvent, jusqu'au **11 décembre 2019**, 12h, demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues), ou en demander la conversion en actions d'un autre compartiment de la SICAV.

Les actionnaires qui n'auront pas exercé ce droit dans les délais prévus, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires du Compartiment Absorbant à partir du **13 décembre** après 12h.

**CANDRIAM EQUITIES L**  
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

Une comparaison des principales différences entre le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant est présentée à l'Annexe 1 du présent avis.

Le présent avis est fourni aux actionnaires des compartiments concernés par la fusion afin de leur permettre de juger en pleine connaissance de cause de l'incidence de cette fusion sur leur investissement.

Il est vivement recommandé aux actionnaires de consulter leur conseiller professionnel pour ce qui concerne les éventuelles conséquences que la fusion pourrait notamment avoir sur leur régime fiscal.

**3. Prise d'effet de la fusion et méthode de calcul du ratio d'échange**

A la Date d'Effet telle que définie ci-après, le Compartiment Absorbé transfèrera tous ses actifs et ses passifs au Compartiment Absorbant et cessera d'exister. Les actions du Compartiment Absorbé seront annulées.

Le ratio d'échange sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment Absorbé par la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment Absorbant (le « Ratio d'Echange »).

Le Ratio d'Echange sera calculé le **13 décembre 2019** (la « Date de Calcul »), sur la base des valeurs nettes d'inventaires datées **12 décembre 2019**.

La fusion sera effective le **13 décembre 2019** (la « Date d'Effet »), date de la première valeur nette d'inventaire du Compartiment Absorbant calculée le **16 décembre 2019** et prenant en compte les actifs fusionnés.

Les Ratios d'Echange seront communiqués aux actionnaires du Compartiment Absorbé dans les meilleurs délais après la Date d'Effet.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a désigné PricewaterhouseCoopers Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443, L – 1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé (ci-après le « Réviseur ») pour valider les éléments de la fusion prévus à l'article 71 de la Loi de 2010.

**4. Coûts de la fusion**

Tous les coûts juridiques, des services de conseil ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la fusion seront supportés par la Société de Gestion, Candriam Luxembourg. Les frais d'audit en relation avec la fusion ainsi que les frais liés aux opérations de rééquilibrage et de transfert des portefeuilles seront supportés par le Compartiment Absorbé.

**5. Droits des actionnaires**

Dans le Compartiment Absorbé, il n'y a pas d'actionnaire ayant des droits spéciaux, ni de détenteurs de titres autres que des actions.

Toutes les actions qui seront émises par le Compartiment Absorbant à l'occasion de cette fusion, compte tenu des modalités décrites ci-dessus au point 1. du présent Avis, sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci.

Les documents suivants, ainsi que toute information complémentaire, peuvent être obtenus gratuitement et sur demande au siège social des SICAVs :

- le projet de fusion;
- le Prospectus;
- les documents d'information clés pour l'investisseur du Compartiment Absorbant;
- le dernier rapport annuel et semi-annuel;
- le rapport de fusion préparé par le Réviseur.

**Les investisseurs sont invités à prendre connaissance attentivement des documents d'information clés pour l'investisseur du Compartiment Absorbant disponibles gratuitement au siège social de la SICAV ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : [www.candriam.com](http://www.candriam.com).**

\*\*\*

Le prospectus daté **13 décembre 2019** ainsi que les documents d'informations clés pour l'investisseur, seront disponibles gratuitement (en français et néerlandais) au siège social de la SICAV ainsi qu'aux guichets de Belfius Banque S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles qui assure le service financier en Belgique, ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : [www.candriam.com](http://www.candriam.com).

Le Conseil d'Administration

**CANDRIAM EQUITIES L**  
 Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
 14, Porte de France  
 L – 4360 Esch-sur-Alzette  
 R.C.S. Luxembourg B-47449

Annexe 1

**Tableau récapitulatif des principales différences entre le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant.**

Le tableau ci-dessous présente les principales différences entre le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé sont priés de se reporter au Prospectus et de lire attentivement le document d'information clé pour l'investisseur pour de plus amples informations sur les caractéristiques spécifiques du Compartiment Absorbant.

Les informations présentées ci-dessous sont exactes et à jour à la date de publication du présent avis.

[Fusion du compartiment Candriam Equities L Europe avec le compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality](#)

	<b>Candriam Equities L Europe (Compartiment Absorbé)</b>	<b>Candriam Equities L Europe Optimum Quality (Compartiment Absorbant)</b>
<b>Objectifs et politique d'investissement</b>	<p><b>Principaux actifs traités:</b> Actions de sociétés ayant leur siège dans l'Espace Economique Européen.</p> <p><b>Stratégie d'investissement:</b> Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités.</p> <p>Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. Le portefeuille sera composé au minimum de 75 % d'actions.</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p> <p>Pour les résidents français, le fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions.</p>	<p><b>Principaux actifs traités:</b> Actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat de l'Espace Economique Européen.</p> <p><b>Stratégie d'investissement:</b> Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités.</p> <p>Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. A ce titre, l'équipe de gestion privilégiera les titres de sociétés offrant une stabilité de progression de leur rentabilité. Le portefeuille sera composé au minimum de 75 % d'actions.</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p> <p>Pour les résidents français, le fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions.</p>
<b>Devise</b>	EUR	EUR
<b>Gestionnaire de portefeuille</b>	Candriam Belgium	Candriam Belgium
<b>Indicateur synthétique de risque et de rendement</b>	5 pour toutes les classes d'actions.	5 pour toutes les classes d'actions.
<b>Principaux risques non pris en compte par l'indicateur ci-dessus</b>	Risque lié aux instruments financiers dérivés.	Risque lié aux instruments financiers dérivés. Risque de concentration
<b>Méthode de détermination du risque global</b>	Méthode des engagements	Méthode des engagements
<b>Frais courants</b>	C Cap [LU0027144939] : 1,88%	C Cap [LU0304859712] : 1,92%
	C Dis [LU0056143687] : 1,90%	C Dis [LU0304860058] : 1,93%
	LOCK Cap [LU0574799069] : 2,03%	LOCK Cap [LU0574799226] : 2,03%
<b>Commissions</b>	<b>Classes C &amp; LOCK</b>	<b>Classes C &amp; LOCK</b>
<i>émission</i>	Max. 3,50%	Max. 3,50%
<i>rachat / conversion</i>	Néant	Néant
<b>Limite d'acceptation des ordres (ci-après le Cut-off ») de rachats, conversions</b>	Le jour ouvrable bancaire précédant un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).	Le jour ouvrable bancaire précédant un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).

**CANDRIAM EQUITIES L**  
 Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
 14, Porte de France  
 L – 4360 Esch-sur-Alzette  
 R.C.S. Luxembourg B-47449

Luxembourg, le 6 novembre 2019

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Mesdames, Messieurs,

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé d'apporter les modifications suivantes au prospectus de la SICAV :

**1. Fusion de classes « N\* » de différents compartiments dans la classe « C » des mêmes compartiments**

Le Conseil d'Administration a décidé de fusionner les classes « N\* » des compartiments suivants dans les classes « C » des mêmes compartiments, étant donné que les encours dans ces classes n'augmentent pas et restent à un niveau insuffisant pour permettre une gestion efficace ; ce type de classe n'a pas suscité un réel intérêt auprès des investisseurs et la Société de Gestion n'anticipe pas un regain d'intérêt à l'avenir.

CLASSE ABSORBÉE						=>	CLASSE ABSORBANTE					
Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN	OCF		Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN	OCF
Candriam Equities L Asia	N*	Cap	USD	LU0181787457	2.55%	=>	Candriam Equities L Asia	C	Cap	USD	LU0181786301	2.23%
Candriam Equities L Japan	N*	Cap	JPY	LU0133346410	2.33%		Candriam Equities L Japan	C	Cap	JPY	LU0064109019	1.93%

Les autres caractéristiques des 2 classes « C » et « N\* » sont similaires (capitalisation, devise, forme des actions, absence de montant de souscription initiale minimale). Une commission de souscription est applicable à la classe C Cap (max 3,5%) mais elle ne sera pas prélevée dans le cadre de la fusion.

Les actionnaires de la classe absorbée, peuvent, jusqu'au **12 décembre 2019, 12h** demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues), ou demander la conversion en actions d'un autre compartiment de la SICAV.

Les actionnaires qui n'auront pas exercé ce droit dans les délais prévus, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires de la classe absorbante à partir du **12 décembre 2019, après 12h**.

Le ratio d'échange sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire des actions de la classe absorbée par la valeur nette d'inventaire des actions de la classe absorbante (le « Ratio d'Echange »).

Le Ratio d'Echange sera calculé le **13 décembre 2019** (la « Date de Calcul »), sur base des valeurs nettes d'inventaires datées **12 décembre 2019**.

Les fusions seront effectives le **13 décembre 2019** (la « Date d'Effet »), date de la première valeur nette d'inventaire de la classe absorbante calculée le **16 décembre 2019** et prenant en compte la classe fusionnée.

Le Ratio d'Echange sera communiqué aux actionnaires de la classe absorbée dans les meilleurs délais après les fusions.

*\* Cette classe n'est pas autorisée à la commercialisation en Belgique.*

**2. Changement de datation**

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier le système de datation de certains compartiments afin de l'aligner au mieux sur les pratiques de marché, comme détaillé ci-dessous:

- Candriam Equities L Asia
- Candriam Equities L Japan

	Date de cut-off	Date de VNI	Date de prise des cours de bourse	Jour d'évaluation	Date de règlement
<b>Ancien modèle de datation en vigueur jusqu'à la VNI qui sera calculée le 16/12/2019</b>	D, 12:00	D	D+1	D+1	D+3
<b>Nouveau modèle de datation à compter de la VNI qui sera calculée le 17/12/2019</b>	D-1, 12:00	D	D	D	D+2

## CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

- Candriam Equities L Australia

	Date de cut-off	Date de VNI	Date de prise des cours de bourse	Jour d'évaluation	Date de règlement
Ancien modèle de datation en vigueur jusqu'à la VNI qui sera calculée le 16/12/2019	D, 12:00	D	D+1	D+1	D+4
Nouveau modèle de datation à compter de la VNI qui sera calculée le 17/12/2019	D-1, 12 :00	D	D	D	D+2

- Candriam Equities L Emerging Markets

	Date de cut-off	Date de VNI	Date de prise des cours de bourse	Jour d'évaluation	Date de règlement
Ancien modèle de datation en vigueur jusqu'à la VNI qui sera calculée le 16/12/2019	D, 12:00	D	D	D+1	D+3
Nouveau modèle de datation à compter de la VNI qui sera calculée le 17/12/2019	D-1, 12 :00	D	D & D-1	D	D+2

### 3. [Compartiment Candriam Equities L Global Demography](#)

Les investisseurs sont invités à relire attentivement la politique d'investissement du compartiment Candriam Equities L Global Demography (le « Compartiment ») qui a été développée pour afficher explicitement que le Compartiment est géré de manière active.

L'objectif est mis à jour et indique que, par le biais d'une gestion discrétionnaire, le compartiment cherche à bénéficier de la performance du marché des actions de sociétés mondiales qui profitent des évolutions démographiques et à surperformer l'indice de référence.

La politique d'investissement est ajustée pour préciser que le compartiment investit **principalement** en actions – et/ou en valeurs mobilières assimilables à des actions – de **sociétés des pays développés** qui sont considérées comme bien positionnées pour tirer profit des évolutions démographiques globales attendues dans les prochaines années et qui auront un impact important sur l'économie mondiale et accessoirement en actions et/ou valeurs mobilières assimilables aux actions de **sociétés des pays émergents**.

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à un indice de référence.  
L'indice MSCI World (NR) est l'indice de référence du compartiment.

Cet indice mesure la performance du segment des grandes et moyennes capitalisations sur les marchés boursiers d'actions des pays développés.

Utilisation de la valeur de référence:

- Comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés,
- Dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque,
- A des fins de comparaison de performance,
- A des fins de calcul de commission de performance.

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera limitée à modérée, à savoir comprise entre 1% et 3,5%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

\*\*\*

Ces modifications entreront en vigueur le **13 décembre 2019**.

Les actionnaires qui ne seraient pas d'accord avec les modifications reprises ci-dessus ont la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues) pendant une période d'un mois à dater du **12 novembre 2019**.

\*\*\*

**CANDRIAM EQUITIES L**

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

Le prospectus daté **13 décembre 2019**, ainsi que les documents d'informations clés pour l'investisseur, seront disponibles gratuitement (en français et néerlandais) au siège social de la SICAV ainsi qu'aux guichets de Belfius Banque S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles qui assure le service financier en Belgique, ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : [www.candriam.com](http://www.candriam.com).

Le Conseil d'administration